

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2011

Le mardi vingt sept septembre deux mille onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Recy, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Recy sous la présidence de Monsieur Michel VALTER, Maire de Recy.

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de :

- Carole SIMON (excusée, pouvoir donné à Jacques ROUSSEAU)
- Gérard REGNAULD (excusé, pouvoir donné à Gilles DENNEVAL)
- Célyne DHAYNAUT (excusée, pouvoir donné à Sylvie AUGUSTE)
- Jacques LANDRAIN (excusé, pouvoir donné à Michel VALTER)
- Jeannine GILLET (excusée, pouvoir donné à Michel CHARBOGNE)

Le secrétariat de séance est assuré par Thierry DONRAULT. Le compte-rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant l'autorisation auprès de l'assemblée de pouvoir rajouter une délibération relative à la création d'un poste occasionnel d'Adjoint Administratif 2^{ème} Classe pour pallier au départ de Madame Aurélie BENA depuis le 1^{er} septembre dernier.

Après l'accord unanime du Conseil Municipal, l'ordre du jour reprend et est le suivant :

- **Echanges de terres avec Indivision ARNOULD (future ZA).**
- **Loyer du logement 6 rue des Tournelles.**
- **Subvention Conseil de Parents d'Élèves pour classe de neige.**
- **Remboursement frais pour raccordement réseau électrique.**
- **Contrat Unique d'Insertion.**
- **Conséquence de la fin du CEL.**
- **Décisions modificatives et virements de crédits**
- **Questions diverses**

Echanges de terres avec Indivision ARNOULD (future ZA).

Monsieur Michel VALTER explique à l'assemblée que dans un souci d'envisager un développement économique de notre commune, il y a lieu de disposer conformément à notre Plan d'Occupation des Sols d'un terrain à cet effet directement raccordable à la voirie départementale (RD1).

Pour ce faire, et en accord avec l'indivision ARNOULD, il y a lieu de procéder à l'échange de terres suivant :

- Cession par la commune à l'indivision ARNOULD de la parcelle cadastrée Y812 lieu dit 'la Culée Paulus' pour **25 412 m²** (nouvellement cadastrée Y814). La partie restante de la parcelle Y812 (nouvellement cadastrée Y813, d'une superficie de 4858 m²) reste la propriété de la commune;
- Cession par l'indivision ARNOULD à la commune des parcelles Y811 pour 3028 m² et Y646 lieu dit 'la Culée Paulus' pour 22 384 m² soit une superficie totale de **25 412 m²**.

Ces parcelles étant dans la même zone de Plan d'Occupation des Sols (zone NAF) et de superficies équivalentes il n'y a donc pas d'incidence financière.

Les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :

PRENNENT en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

AUTORISENT la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal Monsieur Michel VALTER, Maire de Recy, pour la réalisation de cet échange de terres.

Loyer du logement 6 rue des Tournelles.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le logement sis 6 rue des Tournelles a été libéré à la fin du mois d'août.

Il propose de profiter du changement de locataires pour revaloriser le montant du loyer, afin de le faire coïncider avec celui du logement voisin situé au numéro 4.

Il précise que des travaux de rafraîchissement (papiers peints, peintures et plomberie) ont été réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter le loyer du logement sis 6 rue des Tournelles.

Subvention Conseil de Parents d'Élèves pour classe de neige.

Monsieur le Maire rapporte aux membres de l'assemblée qu'il a reçu une demande de subvention exceptionnelle du Conseil de Parents d'Élèves pour financer une partie de la classe de neige des CM1 et CM2 du Groupe Scolaire qui aura lieu début de l'année 2012.

Le bilan financier accompagnant la demande fait état d'une subvention de 2 340 € représentant une prise charge par la commune de 90 € pour chacun des 26 élèves concernés.

Vu la copie du programme des activités et le projet du financement prévisionnel de cette future classe de neige,

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de **2 340 €** au titre de ce séjour.

Remboursement de frais pour raccordement réseau électrique.

Monsieur le Maire explique aux membres de l'assemblée qu'il a reçu, d'un administré, une demande de remboursement des frais engendrés par le raccordement au réseau électrique de leur pavillon.

Monsieur le Maire rappelle que la mise en place ou le prolongement des réseaux en zone urbanisée, notamment l'eau et l'électricité, sont des dépenses qui sont à la charge du budget communal.

Vu la facture et la proposition de remboursement,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité de procéder au remboursement des frais engendrés par le raccordement en électricité, pour ce qui concerne la partie du domaine public.

Contrat Unique d'Insertion.

Michel VALTER informe l'assemblée de la possibilité de pouvoir conventionner avec l'État pour la signature d'un Contrat Unique d'Insertion.

Monsieur le Maire explique qu'au vu des besoins grandissants en termes d'accueil des enfants à la cantine et d'entretien des locaux, il semble utile de pouvoir embaucher une personne et de profiter de l'aide financière apportée par ce type de convention.

Il précise que la durée initiale du contrat est de 6 mois, qu'il pourra débuter à compter du 3 novembre 2011 et que la durée hebdomadaire de travail est de 20 heures.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à conclure avec Pôle Emploi la convention qui fixe les actions à mettre en œuvre selon le profil du bénéficiaire du CUI, le montant de l'aide à l'embauche et de l'aide à l'accompagnement et à signer avec le demandeur d'emploi un contrat de travail à durée déterminée.

Décisions modificatives et virements de crédits

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu, pour le budget M14, de procéder à des décisions modificatives.

Après avoir pris connaissance des lignes budgétaires concernées, le Conseil Municipal autorise les virements de crédits proposés.

Questions diverses :

Conséquence de la fin du CEL

Michel VALTER annonce à l'assemblée la fin du Contrat Éducatif Local après plusieurs années de fonctionnement. Il rappelle que ce dispositif permettait à différentes associations d'obtenir des subventions de l'État pour le financement d'activités culturelles et sportives extra et péri-scolaire.

L'an passé l'État avait versé 5 000 € et la commune de Recy 7 350 €.

La commune souhaite la poursuite des activités à destination des jeunes et a décidé de suppléer partiellement l'État en versant une subvention totale de 5 900 €.

Ainsi, la commune subventionnera les 3 activités reconduites, de la façon suivante : 300 € pour la semaine de février (babygym), 1 700 € pour la semaine de printemps (Conseil de Parents d'Élèves) et 3 900 € pour le camp d'ado (section Basket de l'ERSM).

Michel VALTER précise que ces subventions seront inscrites au budget de la commune au titre de l'année 2012.

Travaux de voirie

Gilles DENNEVAL fait le point sur les travaux de voirie sur la commune en précisant qu'ils seront achevés à la fin du mois de septembre.

Toiture Groupe Scolaire

Michel VALTER rapporte à l'assemblée que les travaux de toiture du Groupe Scolaire, qui étaient rendus nécessaires, sont achevés et que cela va sensiblement améliorer l'isolation et ainsi participer à des économies d'énergie.

Future Zone Artisanale

Monsieur le Maire invite l'ensemble du Conseil Municipal à participer à une réunion de présentation relative à la zone artisanale qui se tiendra le lundi 10 octobre à 19 h.

Projet Orange Télécom

Michel VALTER explique à l'assemblée qu'il a été sollicité par Orange afin de pouvoir installer une antenne relai sur la commune et plus précisément sur le château d'eau.

Monsieur le Maire a demandé à Orange d'étudier l'implantation de cet équipement soit à la station de pompage soit au niveau de l'usine de déshydratation.

En cas d'accord de la Mairie, la société Orange s'engagera à communiquer sur ce projet en rencontrant les administrés qui le souhaiteront afin de lever toute crainte relative à ce genre de sujet.

Le projet n'étant pas défini, Michel VALTER propose que cela fasse l'objet d'un débat au cours d'une prochaine réunion.

Parcours de santé

Sylvie AUGUSTE rapporte aux membres du Conseil Municipal que le parcours de santé n'est pas complètement terminé et qu'il le sera une fois tous les agrées en place et approuvés en terme de sécurité. L'organisme de contrôle de conformité de l'équipement est en cours de sélection.

Distribution du courrier

Il est soulevé pas l'assemblée les problèmes récurrents lors de la distribution quotidienne du courrier par le facteur de La Poste. À l'écoute de plusieurs exemples incongrus, Monsieur le Maire s'engage à écrire un courrier aux services postaux de Châlons en Champagne afin de remédier à ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

A Recy, le 27 septembre 2011.

Le Maire,
Michel VALTER